

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 32

Artikel: Saluez Monseigneur !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pauvre Jacques. — Un pauvre homme, qui vivait péniblement du produit de sa pêche, fut, un jour, trouvé pendu derrière la porte de sa cabane.

— Pauvre Jacques, disait, à ce propos, un habitant d'Ouchy, c'est lui-même qui a mis fin à ses jours. Je l'ai déjà décroché une fois qu'il en avait fait autant. Dites-moi un peu quelle idée il avait là ?

— Quelle idée?... Assurément il savait qu'il y a pardon pour tout pêcheur qui se repend.

Les gaités du règlement. — On lit dans le règlement municipal de l'une de nos communes ce qui suit, touchant les attributions des sections de la municipalité :

« La Section des domaines a, pour attributions, tout ce qui concerne les routes et chemins communaux, abornement, redressement de limites, canaux d'irrigation et autres. Elle a, à cet effet, sous sa direction et surveillance, tous les employés de la police rurale, la destruction des animaux nuisibles, tels que taupes, mulots, hannetons, ainsi que les garde-champêtres ».

Un de nos correspondants nous communique la chanson originale que voici et qui, croyons-nous, est peu connue. L'auteur en est *Louis Vuilloz*, le célèbre journaliste et polémiste catholique.

Pauvre monsieur ou Les Sans-Dieu.

Monsieur l'astronome,
Croyant voir très clair,
Catalogue et nomme
Les mondes de l'air.
Il voit les planètes,
Il ne voit pas Dieu :
« Change de lunettes,
Mon pauvre monsieur ».

Monsieur le géologue,
Du fond de son trou,
Cherche à mettre en vogue
Un système fou.
Ni terre, ni roche
Ne lui montrent Dieu :
« Prends une autre pioche,
Mon pauvre monsieur ».

Monsieur le poète,
Qui se croit très fort,
Sonne la trompette
Avec grand effort.
Il veut des retouches
Aux œuvres de Dieu :
« Prends plutôt des douches,
Mon pauvre monsieur ».

Aux fourbes propice,
Monsieur l'avocat,
Triche la justice,
C'est là son état ;
Il ne songe guère
Aux arrêts de Dieu :
« Gare à ton affaire,
Mon pauvre monsieur ».

Un animal triste,
Qui n'est bon à rien,
C'est le journaliste.
S'il n'est pas chrétien :
« Quand tu feuilletonnes
Contre le Bon-Dieu,
Le diable s'abonne,
Mon pauvre monsieur ».

Monsieur le monarque,
Tendant le jarret,
Voit que tout dos s'arque
Sitôt qu'il paraît.
Il se considère
Et dit : « Je suis Dieu ».
« Tu l'en vas sous terre,
Mon pauvre monsieur ».

Hommes de faconde,
Hommes de grands airs,
Rois de ce bas monde :
Vous êtes bien fiers.

Mais rien dans vos têtes,
Rien du tout pour Dieu :
« Vous n'êtes que bêtes,
Mes pauvres messieurs ».

Petites annales d'aouât.

1531. — Il est à sçavoir que depuis le commencement d'aouât jusques à my septembre en l'an 1531, fust veu par chascun jour une grande estoile portant une grande queue, estendue sans fin, et se monroit tous les jours du matin à trois heures, qui duroit jusques au jour et veu par presque toute la chrestienté, dont étoit espouvanté un chascun, disant que cela demonstroit quelque grand cas à l'advenir.

PIERREFLEUR.

Le porc de Daniel.

Vous n'avez peut-être pas connu Daniel des Fiaugères ? Il est mort cet hiver, chargé d'années. Sur sa tombe, au modeste cimetière du village, on a gravé avec son nom ces mots : *Bon époux, bon père, bon citoyen*. Au rebours de tant d'autres, cette épitaphe ne ment pas. Daniel fut vraiment un brave homme et, sauf une brève période, sa conduite eût pu être donnée en exemple à tous ses combourgeois.

Vers sa cinquantième année, Daniel eut la faiblesse d'accepter le poste de municipal. Il n'était pas plus fait pour cela que l'empereur d'Allemagne pour gouverner le canton de Vaud. Mais, flatté qu'on se fût adressé à lui, il n'avait pas osé refuser. Quelle part prenait-il à l'administration communale ? comment se comportait-il aux séances de la municipalité ? Nul ne l'a jamais su. Mais, ce qui crevait les yeux à tous et ce qui rendait furieuse madame Daniel, c'est qu'après les réunions à la maison de commune, il rentrait grisé par autre chose que par les honneurs.

Avec cette régularité qu'il apportait en tout, le malheureux municipal fêta Bacchus durant toute la législature, après chaque séance, comme s'il eût accompli un acte officiel découlant naturellement de sa charge.

Une nuit — un matin, plutôt — comme il revenait de sa dernière réunion municipale, il alla voir, avant de se coucher, un porc qu'il engraisait et dont la santé lui donnait quelque inquiétude. Il vit que l'auge était demeurée pleine, comme il l'avait remplie en sortant de chez lui, et cela l'attrista.

— Lo caïon ne vaut pas bære ! dit-il à sa femme.

Et celle-ci, qui lui tournait le dos, de lui répondre sèchement du fond du lit matrimonial :
— Te faut lo fère passâ municipau, vaut prau bære !
V. F.

Lo vin couet à la tanta Madelon.

Po dau vin couet, n'è pas po dere, mà sti an n'èin avâi pas èta annaie : lè pommes dàocette s'étant herboulaie de boun hâora et lè blleson irant restâ asse dû qu'on tieu de protiu-reu. Tsi la Luise Berrot, l'avâi bin falîu fote-massî et sacrefî por ein poâi fère dou à trei toupene. Justameint la vilhe Luise ètai à crepetons ào mâtet de sa cousena que lètsive son tsâodèron, avoué sè toupene plinne dè couète li ; l'ètai benaise de vère clia boune marchandi que founâve et que seimblîave lài dere : « Cheint vâ ! ein è-te, oi ào bin na ? » — De bi savâi que l'ein èta et la vilhe panâve adî lo tsâodèron avoué son lètse-potse, pu tourdzive son dà ein sondzeint ài bons repès que porrà fère sti l'hivè, et quemet lè truffe bou-lâte sant boune quand la nâ puffè et que lè dzein sant tot eingremelhi.

— Rido damâdzo, que desâi, qu'ein ausse pas mè : trei toupene n'è pardieu pas 'na re-

tsesse, diabe lo pas ! l'è de grocha granna la resegna. Assebin ein è quie promet onna botollie à la tanta Madelon ; leu, n'ant min de pommâ. Mâ, avoué clia gotetta qu'on a fé, qu'avé-lo fauna de lài ein promette. Sè præo que ne m'ein baillerâi pas, li qu'è pegnette qu'on ne pào pas mè ; mà, ie su dinse ; i'è tant bon tieu que su tiura dâi iâdzo.

Et la Luise finessâi de lètsi son tsâodèron quand son valet, on biau coo d'onna veing-tanna d'annaie, arrevâ à la cousena.

— Mère, a-to vu lo caïon ? que dinse fâ.

— Na fâi na, porquie ?

— Trèsè lo fémè et tandu que netteyivo on bâodèron avoué la trein, clia tsaravoua l'a fotu lo camp. Pas moyen de lo revèrè.

Adan, saillant ti lè dou et tsertsant lo caïon à l'einto dâo borni, dein io courti, permi lè z'abondance. A la vi que la Luise sè reverive, ie vâi lo pouai que s'einfelâve dein la cousena.

— Eh ! t'einlèva, lo vaiquie que s'einfate dein l'hotô ; et mè toupene que sant lè ao mâtet, min de couvè dessus !

Et traciavant que failâi vère : lo dzouveno, tant que pouave èteindre ; la vilhe fasâi dâi sauts que lè z'abondance prevolâvant, quasu quemet ào camp dâi truffie ein houitante et quòque.

Mâ l'arrevirant trào fâ : lo bètion avâi fourrà son mor dein 'na toupene et l'ètai eimbar-douffliâ tant qu'âi gets, qu'on arâi djurâ lo bouibo ào bolondzi quand soo de dèdjonnâ.

— T'eimpouèsenâ po on caïon, que desâi la Luise, ein a tant qu'âi z'orolhie ; eh ! t'eimpouèsenâ avoué ! On pào pas tot cein laissi pèdre, lo faut racliâ on bocon, lài a min d'auto remido.

T'eimpougnant adan clia bitè, tsacon pè onn'orolhie, ion preind onna petita ètalla, l'aura lo dou d'on couti, lài tignant lo mor dessus onn'ècouella, et lo lài ràcliânt. Lo pouro poai bouèlave quemet s'îre eintre lè piaute dau magnin.

Et quand tot fut fini, que lo caïon l'eut lo mor asse proupro qu'on ugnon, la Luise gue-gne sa resignâ et fâ à son valet :

— Ein a bin quie onna botollie et pas pi trào de pâi ; n'è pas tant ragotteint, mà pou, sarâ po la tanta Madelon.

MARC A LOUIS.

Deux vaillants. — Un mendiant harcèle de ses sollicitations la grosse Mme X.

— Si vous ne vous en allez pas bientôt, lui dit-elle, j'appelle mon mari.

— Ce n'est pas la peine, madame, je viens de le voir... Il m'a menacé de vous faire chercher.

Saluez Monseigneur !

« Le *Petit-Château*, propriété située au-dessus de la Barre, à Lausanne, était une dépendance du Château. C'était le pavillon d'été du bailli, qui s'y rendait rarement.

» Quelquefois, des étudiants entraient dans la cour, pour y jeter, en passant, un coup d'œil sur la belle vue dont on jouit de cet endroit. Un jour, l'un d'eux entr'ouvrit la porte de la cour, mais apercevant Monseigneur le bailli, il la referma brusquement et se retira tout effrayé. Le bailli le fit suivre et l'obligea à décliner son nom.

» Quelques jours après, séance solennelle de l'Académie, non pas dans le bâtiment du Collège, mais à la salle de la *Cour du Chapitre*, avec ordre à tous les étudiants de s'y rencontrer. Le bailli présida l'assemblée comme s'il se fût agi de juger un criminel. Là, le malheureux étudiant fut admonesté vertement et vigoureusement censuré. Et cela pourquoi ? Pour avoir voulu pénétrer dans la cour du Petit-Château, pour en avoir entr'ouvert la

porte?... Non, c'était pour n'avoir pas tiré son chapeau à Monseigneur en se retirant.

» Je ne voulais pas assister à cette séance aussi humiliante que ridicule; le chapeau de Gessler se présentait involontairement à ma pensée ».

Extrait des mémoires manuscrits d'un étudiant à l'Académie de Lausanne, au XVIII^e siècle

Les boucles d'oreilles de maman.

Il y a de cela plus d'un an.

Une brave paysanne apprit qu'une partie d'un des cimetières de la Sallaz, où l'on n'enterre plus depuis trente ans, allait être dégarnie de ses pierres tombales et servir à de nouvelles inhumations. Elle se hâta de se rendre au bureau de police de Lausanne pour faire valoir ses droits sur le modeste obélisque de marbre de St-Triphon, qui portait en lettres à peine lisibles le nom de sa mère.

— Vous comprenez bien, messieurs, dit elle au personnel du bureau, que ça me fait assez chagrin qu'on rebouille cette terre où repose ma pauvre chère mama et que je veux au moins ravoir la pierre. Elle m'avait coûté 32 fr. 75 avec l'inscription.... Je m'étonne combien ça peut valoir aujourd'hui.... Vous ne me la reprendriez pas à moitié prix ?

— Pas moyen, madame, nous ne faisons pas ces affaires-là.

— Eh bien, écoutez, vous me la garderez bien jusqu'à ce que j'aie trouvé à la vendre. Et puis, je voulais encore vous dire ceci : quand vous creuserez une nouvelle fosse, regardez voir bien, s'il vous plaît, si vous ne trouvez pas ses boucles d'oreilles....

— Quelles boucles d'oreilles ?

— Celles à la mama, pardi ! Elles sont en or, et je ne voudrais pas qu'elles se perdent.

Qu'est-ce que le carcasset ?

On nous demande de divers côtés ce qu'est le « carcasset », dont nous avons fait mention, samedi dernier, dans le titre de notre article sur la pièce « Alcool et petite ville ».

Eh bien, voici :

Tout le monde sait qu'en pays catholique les cloches de toutes les églises s'en vont, aux environs de Pâques, faire un petit voyage à Rome, pour solliciter la bénédiction du Saint-Père. L'absence de leurs cloches prive momentanément les fidèles des nombreuses sonneries quotidiennes, qui sont de tradition dans la catholicité.

Jadis, pour parer à cet inconvénient, on installait, dans le clocher des églises, une sorte de crécelle, qui remplissait, tant bien que mal, l'office des cloches. Le clocher d'Estavayer est, croyons-nous, dans notre pays, le seul qui possède encore un instrument de ce genre. Maintenant, le nom de « carcasset » qu'on lui a donné est-il propre à la seule crécelle d'Estavayer ou s'applique-t-il à toutes ? Nous l'ignorons.

La cure profitable. — Un veuf d'occasion rencontre un de ses amis :

— Comment va la santé ? lui demande ce-lui-ci.

— Ça ne va pas mal, merci ; la cure de ma femme, à Henniez-les-Bains, me fait un bien énorme.

Il y a conseil et conseil. — Mentor, à son ancien élève émancipé :

— Crois-moi, mon ami, moins d'absinthe, un peu plus de travail. C'est un bon conseil que je te donne, et il vaut mieux que s'il était judiciaire.

On l'attend encore !

Le 10 juillet, on a célébré le centenaire du drame « Guillaume-Tell », de Schiller. A cette occasion, sur le lac des Quatre-Cantons, devant le « rocher de Schiller », eut lieu une cérémonie très imposante.

La *Patrie suisse* donne, dans son dernier numéro, deux illustrations représentant cette cérémonie et rappelle que : « en 1859, les cantons primitifs de la Suisse élevèrent au chantre de Guillaume-Tell un monument original et poétique, sur un des rochers qui s'élèvent dans la partie la plus belle du lac, en face de Brunnen, à deux pas du Grutli. Sur ce rocher se lit, en lettres d'or, cette simple inscription :

*Dem Sænger Tell's
F. Schiller
Die Urkantone
1859*

A propos de l'érection de ce monument, nous relevons, dans le *Journal de Genève* du 10 novembre 1859, l'entrefilet suivant :

« Le médecin d'un village de l'Oberland vidait une bouteille avec deux conseillers municipaux de l'endroit. La conversation tomba sur la fête préparée dans toute l'Allemagne et en Suisse en l'honneur de Schiller (mort en 1807). Le malin docteur insinua aux deux municipaux qu'il y aurait grand honneur pour la commune de conférer le droit de bourgeoisie à l'auteur de « Guillaume-Tell ». Les deux conseillers promirent d'en parler à la prochaine séance et ils tinrent parole. Après mûre délibération, le conseil municipal décida de ne pas repousser la proposition, mais d'inviter M. F. de Schiller à se présenter lui-même. »

Pile ou face ? — Un peintre déménageait. Il avait chargé un commissionnaire de quelques-unes de ses toiles.

Ce dernier rencontre un de ses collègues portant les effets d'un voyageur, le heurte et laisse tomber dans la boue un des tableaux.

— Sapristi, s'écrie l'autre commissionnaire, sans se retourner, est-ce du côté du beurre qu'est tombée la tartine ?

— Non, répond le premier, en relevant le tableau maculé, c'est du côté de la croûte.

L'origine des rois. — C'est le pape Grégoire VII qui parle ; un pape, dit-on, ne se trompe jamais.

« Qui ne sait que les rois et les ducs ont pris commencement parce que, ignorant Dieu, à force de rapines, de perfidies, d'homicides, par tous les crimes, enfin, sous l'inspiration du diable, prince du monde, ils ont osé, dans leur aveugle passion et leur intolérable orgueil, s'établir en maîtres sur les hommes, créés leurs égaux ».

Pipes culottées et popularité.

Il est des gens, l'eussiez-vous cru ? dont le métier est de culotter des pipes. Ne riez point. La profession ne manque pas de charmes et elle possède des artistes de grand talent.

Le père Chapet, mort il y a quelques années à Paris, fut le maître du genre.

Pour montrer la perfection du culottage de leur marchandise, des fabricants lui confiaient le soin de ce travail.

On lui fournissait la pipe et le tabac : lui, alors, s'installait dans un petit café connu de lui seul et là, les yeux mi-clos, devant un éternel mazgran, il fumait doucement pendant des heures entières ; c'était un consciencieux et nul n'a su de son vivant comment il procédait.

Il réalisait cependant des tours de force, mais son triomphe c'était la serre d'aigle à

l'œuf — car il ne culottait que des pipes d'écume ! le père Chapet.

L'œuf restait blanc, tandis que les serres, peu à peu, revêtaient une admirable couleur fauve, puis rouge, brun, puis sombre. Pas un coup d'ongle, pas une rayure ne déshonorait la face du chef-d'œuvre.

Il consentit un jour à dévoiler son système. « Fumez lentement, régulièrement ; ne laissez pas la pipe s'encrasser, ne l'exposez pas à de brusques changements de température et ne fumez jamais une pipe d'écume au grand air. »

Ce petit métier rapportait bon an mal an 3 ou 4000 fr. au père Chapet ; il est vrai que ce bon vieil homme était une célébrité de la partie !

Et maintenant terminons par une anecdote dont feu le président Félix Faure fit tous les frais.

Un officier de sa maison militaire reçut un jour un petit paquet soigneusement ficelé qu'il ouvrit sans trop se douter de ce qu'il contenait. Il renfermait tout simplement une demi-douzaine de pipes en terre à l'effigie du chef de l'Etat.

Au même instant le président entra : l'officier, précipitamment, voulut cacher le malencontreux envoi, mais patatras, caissettes et pipes roulèrent à terre !

Félix Faure alors ramassa l'une des pipes, l'examina avec un sourire, puis la rendant à l'officier, surpris :

— Ça, voyez-vous, colonel, lui dit-il, c'est la popularité ! »

Et il disait vrai.

Passé-temps.

La solution du problème publié dans notre numéro du 23 juillet est : 1800 poires achetées. Onze réponses justes.

La prime est échuë à M. H. Guilloud, à Avenches.

Métagramme.

Cher ami, sur six pieds j'exprime la frayeur
Ou bien l'effarement ; mais, si tu veux, lecteur,
Me couper tête et queue, aussitôt de nature
Je change et me transforme avec désinvolture
En femme dont le nom figure aux Livres saints.

Tout lecteur du « Conteur » a droit au tirage au sort pour la prime.

On farceu.

Mon vilho *Conteu*,

Y a quoëq' senannés, onna calècha à dou tsévaux passavé pè noutron veladzo. Yon dai tsévaux étai bianc et l'autro rodzo.

Samin, on farceu dào diablo, qu'étai arretà dévânt la grandze à syndiquo et que lè vai passà, fà :

— Ai-vo fé atteinchon, syndiquo, que quand dou tsévaux que ne sont pas parâi sont appliyi inseimblio, cé que n'est pas coumeint l'autro est adé à gautse ?

— Ma fai, repond lo syndiquo, lâi é jamé fé atteinchon ; mà c'est bien possiblio.

Vouaïque l'affère, monsu dào *Conteu* ; yè peinsà vo la contà.

On vilh' ami.

Le texte du sermon. — Te faut alla au pridze, Henri, ne laisserem lè bitè dedein vouâi, dit un agriculteur de Crissier, à son domestique.

A dîner, le maître demande au domestique : « Eh bin, t'a été au pridze, Henri ? Io lo mènistrè a-te prâi son texte ?

— L'a prâi su 'na trabblià que l'avâi à côté de lli.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.